

sont divisées en cercles ¹ ; chaque cercle est représenté par une assemblée. Les cercles ont la surveillance des communes, et l'administration de toutes les affaires qui n'intéressent que le cercle entier ou une de ces parties ; de plus, ils peuvent, sur leur demande et sous réserve de l'observation des lois d'Empire ou des lois provinciales, être chargés de la plupart des attributions des Diètes. L'autonomie communale, enfin, est la base de tout cet édifice.

Bien que la Constitution de Kremsier s'inspire visiblement de la Constitution belge, considérée alors comme le type de la Constitution libérale ², elle fait un effort très sérieux et presque toujours heureux pour concilier les principes de la monarchie parlementaire avec les conditions particulières de l'Autriche. La composition du Parlement est ingénieuse. Rieger, s'inspirant des idées de Palacký, ne voulait pas de deux Chambres ; il proposait une seule Chambre, formée de délégués des Diètes provinciales, en nombre proportionnel à la population ; mais Pinkas lui-même prit contre son compatriote et ami la défense de la Chambre populaire, nécessaire, pensait-il, à l'unité de l'Autriche. En face de cet élément centraliste, le principe fédéraliste s'incarnait dans la Chambre des pays. La majorité de la Chambre basse aurait nécessairement appartenu aux Slaves, qui formaient la majorité de la population ; par contre, la représentation égale des provinces à la Chambre haute donnait aux Allemands un avantage, que corrigeait un peu le droit d'élection reconnu aux cercles. Si l'autonomie des provinces était assez largement mesurée, le pouvoir central était doté de toutes les attributions qui lui étaient vraiment nécessaires ; et, contre les essais possibles d'empiètements de certaines Diètes, il trouvait un contrepoids dans les cercles ; par eux, les provinces se trouvaient prises à revers, serrées d'en bas comme d'en haut. Les cercles étaient une invention allemande : conçus soi-disant pour faciliter le groupement homogène des nationalités dans l'intérieur des provinces, ils devaient en réalité surtout servir à affaiblir les provinces elles-mêmes, et par elles l'élément fédéraliste en Autriche. Les protestations de Rieger et la puissance des souvenirs historiques préservèrent les provinces historiques de la suppression ou d'une complète annihilation. Peut-être les attributions des cercles se trouvèrent-elles encore trop étendues, et l'institution entière viciée par les arrière-pensées

1. Galicie 10, Bohême 9, Moravie 4, Basse-Autriche 3, Tirol et Vorarlberg 3, Styrie 2.

2. Cf. Rieger, *Pamatník*, 604-605.